

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre du mois de novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 28 octobre 2025

20 présents + 1 pouvoir (21 votes sur 27) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Mattieu MANCEAU, Dominique GUILBOT
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

1 pouvoir :

- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Absents/Excusés : Jean-Claude LAURANTIN, Jacques ROY, Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Micheline REAULT a été élue secrétaire de séance

=====

MÉDIATHÈQUE
Politique d'actions en faveur des établissements d'enseignement
scolaire 2025-2026

La Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet offre un service d'accueil aux élèves de l'ensemble des établissements du territoire, de la maternelle aux collèges depuis de nombreuses années.

Partenaire privilégié des établissements scolaires, la Médiathèque permet aux enfants de venir dans les lieux pour une visite, thématique ou non, afin de développer la lecture plaisir. Les accueils scolaires permettent de promouvoir la Médiathèque, afin que les enfants y reviennent, accompagnés par leur famille.

CONSIDERANT le projet scolaire de la médiathèque présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De valider la politique scolaire de la médiathèque pour l'année 2025-2026 telle que présentée en annexe, et notamment les cycles par thématique comme suit :
 - A destination des écoles maternelle/ Primaire, frais de transports pris en charge par la CCAVT :
 - Module La saison des auteurs : En 2026, 2A organise un Salon du Livre, dont la thématique est *La Famille* ; A cette occasion, la médiathèque oriente son programme scolaire en lien avec ce Salon. Trois auteurs interviendront dans les classes :
 - Sandra La Guen pour les classes de maternelles
 - Maurèen Poignonec pour les classes de CP-CE
 - Pascal Ruter pour les classes de CM
 Ce module est composé de deux séances : une séance préparatoire à la médiathèque, animée par un bibliothécaire. La seconde, dans les classes, avec les auteurs.
 - Module Lecture plaisir : deux séances de découverte de la médiathèque
 - A destination du collège :
 - Séance découverte de la médiathèque et de l'espace Ado, pour les classes de 6^e
 - Module La Science se livre : Autour de la thématique des Origines de l'Humanité, pour les classes de 5^e . En partenariat avec l'Espace Mendès France de Poitiers
 - Module Un auteur ou d'une maison d'édition : venue d'un professionnel du livre, autour de la BD ou du manga, à destination des classes de 4^e
 - Module Education au Média et à l'Information : Atelier de sensibilisation sur les fakes news avec l' Intelligence Artificielle. En partenariat avec l'Espace Mendès France. Pour les classes de 3^e.
- De solliciter les partenaires financiers, Département des Deux-Sèvres, Médiathèque départementale des Deux-Sèvres, Région Nouvelle Aquitaine.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré, à Airvault, le 5 novembre 2025
Et ont signé Le Président et la Secrétaire de séance

La secrétaire de séance,
Micheline REAULT

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20251106-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-11-2025

Publication le : 06-11-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48